



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



PQR: Emploi, Salaires, Egalité H/F, les négociations trainent

Au vu de l'ordre du jour proposé, il ne faudrait s'attendre qu'à une sorte de tour de chauffe. Il s'agirait « de consacrer cette réunion à l'examen de l'ensemble des dossiers sociaux en cours, permettant à chacun de s'exprimer pour fixer les bases de travail futur ».

Depuis sa prise de fonctions le nouveau président du syndicat patronal a eu le temps de s'informer sur les dossiers de négociations en cours, ou plus exactement sur ceux que son organisation a laissés en plan depuis six mois !

L'emploi.

Dix réunions de négociations, d'octobre 2009 à avril 2010, avaient permis de parvenir à un accord de branche quasiment finalisé sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans les entreprises de PQR - PQD. Et puis plus rien. Pourquoi ? Parce que le SPQR a essuyé (temporairement ?) un refus de la part de l'Etat à qui il demandait un soutien financier. Exit donc l'accord GPEC.

â€œ Pour la CFDT l'accord GPEC de branche peut et doit être finalisé rapidement. Dans ce cadre, un dispositif de formations / reconversions, au bénéfice des salariés des entreprises de PQR et de PQD qui en ont besoin, doit être mise en Å“uvre avec l'appui de l'Etat, et géré paritairement au niveau de la branche.

Les salaires

L'accord du 4 mai 2010, que la CFDT n'a pas signé, n'a prévu qu'une augmentation limitée de 0,7%.

Sur dix mois (de janvier à octobre 2010) l'inflation mesurée par l'Insee est déjà de 1,2%, et le niveau de l'inflation du mois de novembre sera connu avant la réunion du 17 décembre.

â€¢ La CFDT demande une augmentation immédiate tenant pleinement compte des données connues de l'inflation à fin novembre, et une clause de rendez-vous dans la deuxième quinzaine du mois de janvier 2011 pour tirer le bilan définitif de l'année 2010.

Les conséquences de la loi injuste et bâclée sur les retraites

- Le report de l'âge de départ à la retraite, applicable dès juillet 2011, pose la question de la validité des mesures arrêtées dans le cadre des dispositifs PMS et Déca (PQD) en vigueur. Cette question doit être clarifiée, et aucun salarié inscrit dans ces dispositifs ne doit être pénalisé.

- En ne traitant que d'incapacité individuelle, la loi a volontairement ignoré la pénibilité du travail. Le projet d'accord sur la GPEC, qui identifie des critères de pénibilité, pose les bases d'une négociation de branche.

L'Egalité professionnelle hommes / femmes

L'accord de branche du 9 février 2010 sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les entreprises de la presse quotidienne régionale devait faire l'objet d'une communication spécifique la plus large possible dans les entreprises.

Cet accord rappelle notamment que la loi impose de supprimer les écarts de rémunération non justifiés entre les femmes et les hommes, et que les entreprises doivent définir des mesures et consacrer un budget spécifique à la mise en œuvre de ces mesures.

â€¢ La CFDT demande au SPQR de présenter un bilan d'application de cet accord.

La négociation d'un barème de rémunération des piges

Les plus anciens négociateurs ne sont même plus en mesure de dire depuis combien d'années le sujet est sur la table !

Toujours est-il, alors que des négociations sont en cours dans la presse magazine et la presse spécialisée, que la Presse Quotidienne Régionale et Départementale sera bientôt la dernière à ne pas disposer d'un barème national de piges.

â€¢ La CFDT demande la reprise immédiate de négociations pour la mise en place de ce barème national.

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (/~vanessa/cfdt/rss.xml)